

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 26 novembre 2006 portant agrément des organismes à assurer une formation spécifique à la sécurité des spectacles adaptée à la nature du lieu de spectacle

NOR : *MCCH0700014H*

Par arrêté du ministre de la culture et de la communication en date du 26 novembre 2006, les organismes désignés ci-dessous sont agréés pour assurer la formation spécifique à la sécurité des spectacles adaptée à la nature du lieu de spectacle pour une période de trois ans :

Centre de formation STAFF, 7, rue des Petites-Industries, 44477 Carquefou.

Centre de formation IRMA, 22, rue du Soleillet, 75980 Paris Cedex 20.